



Commune de
SOUMAGNE

----- Royaume de Belgique-----
Province de Liège – Arrondissement de Liège
avenue de la Coopération 38 – 4630 Soumagne
Tél (04)377.97.97 - Fax (04)377.97.01
Dexia : 091-0004466-33

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 5 OCTOBRE 1983

Présents : M. Gazon, Bourgmestre-Président;
MM. Dumont, Janssens, Fays, Debois et Desmit, Echevins;
MM. Surinx, Califice, Gerardy, Paggen, Michel, Pironet, Duysens, Mixhel, Mordant, Verbert, Mme
Derkenne, Mme Denoël, MM. Daniel, Verlainne et Delderenne, Conseillers;
M. Cariaux, Secrétaire.

OBJET: CHARTE DE LA GESTION PARTICIPATIVE

LE CONSEIL COMMUNAL EN SEANCE PUBLIQUE,

Attendu que tout citoyen de Soumagne a droit à l'information;

Attendu que la gestion participative postule qu'il ne suffit pas que la population élise des représentants, mais qu'elle soit aussi associée à la gestion que ces représentants assurent;

Attendu que le point de départ de toute gestion participative est l'information;

Sur la proposition du Collège des Bourgmestres et Echevins;

Par 12 voix pour, 1 contre et 8 abstentions,

DECIDE d'arrêter la charte de la gestion participative suivante :

Article 1 : tout citoyen de Soumagne a droit à l'information.

Article 2 : Il ne suffit pas que la population élise des représentants, il faut encore qu'elle soit associée à la gestion que ces représentants assurent : c'est la gestion participative.

Article 3 : le point de départ de toute gestion participative est l'information.

Article 4 : Cette information est apportée de la manière suivante :

4.1 L'organisation d'assemblées

a) Assemblées de quartier

Ces assemblées s'adresseront aux habitants des quartiers suivants : Evegnée-tignée, et Cerexhe-Heuseux, Ayeneux, Melen, Micheroux, Fécher et Soumagne-Haut, Soumagne-Bas.

Lors de ces assemblées, les problèmes qui se posent au niveau de chaque quartier sont recensés.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins y expose également les projets présentant une implication au niveau quartier.



Commune de SOUMAGNE

----- Royaume de Belgique-----
Province de Liège – Arrondissement de Liège
avenue de la Coopération 38 – 4630 Soumagne
Tél (04)377.97.97 - Fax (04)377.97.01
Dexia : 091-0004466-33

Fondamentalement, ces assemblées permettent d'élaborer le projet de budget communal, présenté et expliqué à l'assemblée générale de la population, ainsi que de redéfinir la politique et l'organisation des échevinats.

Chaque assemblée est réunie une fois par an, entre le 1 janvier et le 30 juin.

Elle peut, toutefois, être convoquée exceptionnellement lorsque le Collège des Bourgmestre et Echevins est amené à prendre une décision qui n'aura pas été prévue lors de l'assemblée ordinaire ou lorsque les modalités d'exécution d'un projet l'exigent.

b) Assemblées Générales

Cette assemblée réunit l'ensemble de la population.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins, qui s'efforce de tenir compte des suggestions formulées lors des assemblées de quartiers, est également présenté à cette assemblée avant d'être soumis à l'approbation du Conseil Communal.

Exceptionnellement, une assemblée générale peut être convoquée lorsque le Collège des Bourgmestre et Echevins désire recueillir l'avis de la population sur un sujet d'ordre général.

c) Assemblées Spécifiques

Ces assemblées s'adressent à des groupes sociologiquement définis (par exemple : jeunes chômeurs, indépendants, pensionnés) ou géographiquement plus restreints que les quartiers (par exemple : les habitants de telle rue).

Elles sont convoquées à la demande du Bourgmestre ou de l'Echevin concerné.

4.2 Les permanences du Bourgmestre et des Echevins

4.3 Les permanences organisées en vue de prévenir les problèmes que rencontrent nos clients.

Le Secrétaire,
(s) Michel CARIAUX

Le Secrétaire communal

Par le Conseil,

Pour extrait conforme,

Le Président,
(s) Jules GAZON

Le Bourgmestre